

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 26 mars 2025 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

DESIGNATIONS

1. AIEG - Désignation des représentants du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale et de l'Organe d'Administration
2. Logis Andennais - Désignations des représentants du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale et du l'Organe d'Administration
3. Cercle équestre de l'Ecole Provinciale d'Elevage et d'Equitation de Gesves - Désignation de 2 représentants du Conseil communal
4. CléBois asbl pluricommunale - Désignation des représentants du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale

TAXE-FISCALITE

5. Règlement-taxe sur les terrains non-bâties en bordure d'une voie publique suffisamment équipée - Abrogation

MARCHES PUBLICS

6. Marché public de travaux d'installation de paratonnerres aux Eglises Saint-Martin de Haltinne et Notre-Dame du Mont Carmel de Strud - Approbation des conditions et du mode de passation

URBANISME

7. Schéma de Développement Communal - Volonté de s'inscrire dans la démarche de révision - Information
8. Immo Soille - Travaux de voirie au Mitan à Faulx-Les Tombes - Avis

PCDR/ODR

9. ODRII-PCDR 2022-2032 - Approbation du rapport annuel 2025

BIEN-ETRE ANIMAL

10. Plan de stérilisation des chats errants - Demande de subvention de 5.000 € auprès du SPW - Ratification

SECURITE

11. Désignation en qualité de responsable communal de la communication de crise - Discipline 5 (D5)

ENVIRONNEMENT

12. Opération Zéro déchet - Nouvelle composition du Comité de Pilotage suite à l'installation du Conseil Communal du 2 décembre 2024

PLAN DE COHESION SOCIALE

13. Charte Handicity - Signature de la charte 2024-2030

ENSEIGNEMENT

14. Règlement d'Ordre Intérieur de l'école communale de l'Envol – Actualisation

SIPPT

15. Plan Annuel d'Action 2025 – Actualisation

A HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Allocation pour exercice de fonctions supérieures - Prolongation
2. Admission à la pension

ENSEIGNEMENT

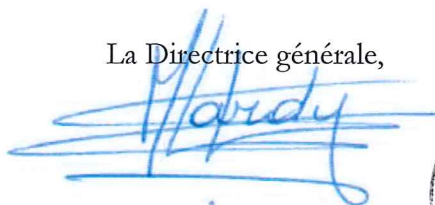
3. École communale de la Croisette - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps plein (26 p/s) du 01/02/2025 au 04/07/2025 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire définitive à temps plein en congé DPPR de type I à partir du 01/02/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025
4. Écoles communales - Prolongation de désignation d'un maître de langue moderne - néerlandais à titre temporaire à temps partiel (6 p/s) à partir du 01/03/2025 (en complément de 14 p/s vacantes) - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025
5. Écoles communales - Demande de prolongation de « congé pour prestations réduites à mi-temps bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » (6 p/s du 26/08/2024 au 28/02/2025) - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025
6. École communale de l'Envol – Prolongation de la désignation à titre temporaire à temps partiel (12 p/s) du 26/02/2025 au 04/07/2025 dans le cadre du remplacement d'un instituteur primaire définitif en congé pour prestations réduites à mi-temps à des fins thérapeutiques - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025

7. École communale de l'Envol- Demande de prolongation de « congé pour prestations réduites à mi-temps bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » (12 p/s du 26/02/2025 au 25/08/2025) - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025
8. École communale de l'Envol- Demande de prolongation de « congé pour prestations réduites à mi-temps bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques » (13 p/s du 01/03/2025 au 26/08/2025) - Ratification de la décision du Collège communal du 10/03/2025
9. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 p/s) à partir du 24/03/2025 sous réserve de l'augmentation de cadre en section maternelle - Ratification de la décision du Collège communal du 17/03/2025

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 17/03/2025

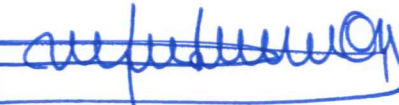
Par ordonnance :

La Directrice générale,



M-A HARDY

Le Bourgmestre,



M VAN AUDENRODE

